

AVENANT n° _____ AU REGLEMENT CADRE DES JEUX 2020-2021

RMC ANTENNE ET WEB

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

RMC, Société Anonyme Monégasque au capital de 2 287 500 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 788 185 288, dont le siège social est situé 10-12 quai Antoine Premier 98080 Monaco et dont l'établissement principal est situé au 2 rue du Général Alain De Boissieu 75015 Paris,

Et son/ses partenaire(s)s

RMC DECOUVERTE, Société par actions simplifiée au capital de 1 000€ immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 529 194 797, dont le siège est au 2 rue du Général Alain De Boissieu, 75015 PARIS

Ci-après dénommés ensemble les « Société(s) Organisatrice(s) »

organisent du 16/03/2021 au 29/04/2021 le jeu [JEU VOITURE RMC D], gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommés le « Jeu »), annoncé et présenté, en tout ou partie :

- à l'antenne radiophonique de RMC et/ou
- sur l'antenne RMC Découverte sur lesquelles certains programmes sont diffusés simultanément à la diffusion sur l'antenne radio de RMC ;

selon les modalités particulières précisées dans le présent avenant.

Le présent avenant vient détailler les modalités des Jeux définies dans le Règlement Cadre des Jeux RMC 2020-2021, déposé le 03 septembre 2020 à l'étude de la SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER, Huissiers de Justice associés, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

1. Conditions de participation

Le Jeu est accessible :

- sur l'antenne télévisée de RMC Découverte sur lesquelles certains programmes sont diffusés simultanément à la diffusion sur l'antenne radio de RMC ;

Pour participer au Jeu, l'internaute aura la possibilité de tenter sa chance par :

- SMS au numéro [73216]. (A ou B)

Les frais de participation relatifs à ce(s) mode(s) de participation et leur remboursement éventuel s'appliquent selon les modalités définies ci-après :

[Par SMS] Pour les participants dûment inscrits, le coût pour la participation au Jeu par SMS pourra être remboursé, sous réserve des conditions suivantes :

- dans la limite des coûts réels engagés par le participant, définis comme tels : [ex : une participation par jour, par participant, par sms envoyé pour participer au Jeu] ;
- sur la base de 0,75 € TTC le SMS plus coût du SMS facturé par l'opérateur ;
- pour un montant maximum de 2 (deux) SMS.

2. Principe et modalités particulières du Jeu :

RMC STORY offre aux téléspectateurs la possibilité de remporter 1 voiture d'une valeur de 9.000 euros

Durant chacune des diffusions du programme Enchères Mécanique (entre le 16 mars et le 20 avril 2021) et Top Gear (entre le 1^{er} avril et le 29 avril 2021) sur RMC Découverte, les téléspectateurs auront la possibilité de s'inscrire au jeu en envoyant un SMS (A ou B) lors de la diffusion de l'annonce du jeu (ci-après « la capsule jeu ») à chaque fin de programme.

Ils devront répondre à la question posée dans la capsule et les bonnes réponses seront comptabilisées pour le tirage au sort.

Un tirage au sort aura lieu le 24/05/2021 effectué sous le contrôle des organisateurs de l'opération, parmi l'ensemble des participants ayant correctement répondu à au moins une question au cours de la session.

3. Mode de désignation et information du ou des gagnants :

- Un tirage au sort sera effectué le 24/05/2021 afin de sélectionner le gagnant parmi les participants retenus suite à l'envoi d'un SMS lors du jeu durant les programmes concernés par le jeu diffusé sur RMC découverte entre le 16/03/2021 et le 29/04/2021.
- Le gagnant sera informé de la procédure à suivre pour l'obtention des lots :
- Personnellement le jour du tirage par mail / courrier / téléphone / SMS au numéro indiqué lors de son inscription.
- Le gagnant sera contacté le jour du tirage au sort. Ce dernier dispose de 48h (ouvrées) pour revenir vers la société organisatrice et lui fournir les documents relatifs à la jouissance de son gain.

4. Dotations

Le gagnant désigné se verra attribuer le prix suivant :

- Un chèque de 9.000€, correspondant à une voiture du même montant
- L'attribution du gain se fera par virement bancaire du montant de la voiture soit 9.000 euros
Le gagnant devra fournir dans un délai de 3 jours sa carte d'identité valide, un justificatif de domicile et son RIB

Les prix seront mis à disposition par les Sociétés Organisatrices auprès du gagnant uniquement suivant les informations fournies sur une base déclarative lors de leur inscription au Jeu.